

N° 2023-092

OBJET :

Terrain de football de Bellevaux
Passation d'une convention pour
l'accès au site

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à La Forclaz, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRENAT Maryse et BOYAT Sylvie ;
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'accès au site du terrain de football de Bellevaux nécessite de passer sur la parcelle d'un propriétaire privé. Il précise que ce propriétaire serait d'accord pour passer avec la CCHC une convention de 30 ans, ce qui permettrait à la CCHC de réaliser les travaux nécessaires à la réalisation d'une voie sécurisée et accessible aux engins de chantier puis aux véhicules légers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de passer une convention avec le propriétaire concerné,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

